

MÉMOIRE

Projet de programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna

Présenté par



Centre local de développement
Région de Rivière-du-Loup

À la commission du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Novembre 2024

INTRODUCTION

Ce présent mémoire est présenté dans le cadre des audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin d'évaluer les répercussions du Programme d'entretien au port de Gros-Cacouna.

Le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD), fidèle à sa mission de stimuler le développement socioéconomique, exprime ici sa position. Celle-ci met en lumière l'importance socioéconomique du projet pour la région de Rivière-du-Loup.

1. PRÉSENTATION DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) est un organisme de développement socioéconomique qui participe activement à la mise en valeur et au rayonnement de la région.

Son équipe est dédiée à partager et à mettre à contribution son expertise et sa connaissance du milieu en offrant des services d'accompagnement spécialisés en :

- Services-conseils et aides financières aux entreprises;
- Services d'attractivité par la promotion du territoire et de soutien à l'immigration;
- Services de planification destinés à faciliter le développement du territoire, d'infrastructures et de projets d'envergure régionale.

Actif dans le milieu, le CLD est une référence et un partenaire privilégié en matière de développement socioéconomique. Il est engagé à faire une différence dans la réalisation des projets et des personnes en se distinguant par la qualité de ses services et son approche personnalisée, proactive et agile.

Le conseil d'administration du CLD est composé de 9 membres votants : des représentants du milieu des affaires, du secteur institutionnel de l'éducation et des élus.

Il faut toutefois signaler que l'organisme a pris véritablement naissance en avril 1973 sous l'appellation de **Corporation de promotion industrielle de la région de Rivière-du-Loup (CPIR)**. Les premiers mandats étaient orientés vers le développement d'infrastructures, en particulier l'aménagement d'un parc industriel à Rivière-du-Loup et le développement du port de mer de Gros-Cacouna. En 1994, l'organisme fut désigné sous la nouvelle appellation de **Corporation régionale de développement économique de Rivière-du-Loup (CRDE)**. On retrouvait le terme « régionale » et le « développement économique » plutôt qu'exclusivement la « promotion industrielle », parce que sans négliger le secteur industriel, on constatait que le développement commercial, touristique et institutionnel représentait des secteurs importants ayant une incidence majeure au chapitre de la consolidation et de la création d'emplois. Comme

la CRDE s'est ajustée pour mieux répondre aux besoins du milieu et faisait consensus parmi les différents intervenants du domaine socioéconomique, ce ne fut pas une surprise de voir l'organisme se transformer en **Centre local de développement**, lors de la mise en place de la nouvelle Politique de soutien au développement local et régional mise de l'avant par le gouvernement du Québec en 1998.

2. INTÉRÊT AU PROJET DE PROGRAMME DE DRAGAGE D'ENTRETIEN AU PORT DE GROS-CACOUNA

Le port de Gros-Cacouna, en tant que port en eau profonde, joue un rôle crucial dans le développement régional par l'entreposage temporaire et le transit de marchandises par bateau pour des entreprises des secteurs de la tourbe, de pièces d'éolienne, de produits du bois, de projets spéciaux pour le Grand Nord et de matières en vrac qui ont recours à ces installations.

Étant donné son mandat de support au développement socioéconomique, le CLD de la région de Rivière-du-Loup porte un intérêt particulier à ce dossier. Le CLD s'est impliqué dans le maintien et le développement du port de Gros-Cacouna depuis son tout début. Tout ce qui semble être un enjeu pour le port de Gros-Cacouna devient un enjeu territorial.

Selon le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) du territoire de la MRC 2019-2024, qui oriente les actions en développement de l'économie et de l'emploi de tous les décideurs et acteurs du développement sur l'ensemble du territoire de la MRC, un des 3 enjeux est la consolidation et le développement de l'économie diversifiée. Un des 5 axes de cet enjeu est l'offre d'infrastructures entre autres pour le développement industriel. Le port de Gros-Cacouna est un des maillons de la chaîne qui permet le maintien et le développement d'entreprises locales et régionales. Les exemples récents sont le projet d'usine de granules du Groupe Lebel et la fabrication de barges par Soucy industriel. Ceux-ci n'auraient pas pu prendre forme sans la présence du port de Gros-Cacouna.

3. LA PORTÉE DU PROJET DE DRAGAGE D'ENTRETIEN AU PORT DE GROS-CACOUNA

Infrastructure moderne ayant commencé ses opérations en 1980, reconnu pour sa qualité de ses installations, le port de mer en eau profonde de Gros-Cacouna est accessible douze mois par année. Il comporte deux postes à quai et de vastes espaces d'entreposage intérieurs et extérieurs. Des dispositions intermodales favorisent le développement telles que l'accès direct à l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20) et la présence de nombreuses entreprises de transport sur le territoire. Les entreprises utilisatrices sont situées principalement dans le Parc industriel de Cacouna et dans diverses zones industrielles de Rivière-du-Loup.

La qualité de l'infrastructure doit être obligatoirement maintenue. Ainsi, le maintien de la profondeur d'eau est indispensable pour le port de Gros-Cacouna et pour l'économie régionale. Le dragage d'entretien est donc une nécessité absolue pour garantir la pérennité de l'infrastructure. Sans cela, le port risque de fermer, ce qui entraînerait des répercussions économiques importantes pour la région.

4. CONCLUSION

Pour le CLD, il est clair que la réalisation du programme d'entretien de dragage est indispensable pour le port de Gros-Cacouna et pour l'économie régionale. Par ailleurs, l'initiateur du projet propose diverses mesures pour minimiser les impacts environnementaux et démontre aussi son ouverture à intégrer des solutions proposées par diverses parties.